



PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ DE CONGÉS PAYÉS EN 2018 ENFIN OBTENU !

SUD a publié plusieurs tracts depuis décembre 2014,

SUD a posé de nombreuses questions en réunions des Délégués du Personnel Nord/Normandie entre 2014 et 2016,

SUD a d'abord obtenu qu'une ligne de congés payés figure sur les bulletins de paie.

La direction a cependant toujours refusé de s'expliquer sur le calcul de cette indemnité.

En décembre 2017, **SUD** a remercié FO de nous rejoindre enfin sur ce dossier. Cette intervention n'a toutefois pas suffi.

Des adhérents **SUD** ont saisi le conseil de prud'hommes notamment sur cette question.

LA PERSEVERANCE PAIE !

SUD se félicite de l'aboutissement de ce dossier : paiement de l'indemnité de congés payés en 2018 !



SUD tient à remercier la CGT de son intervention en mai 2018 qui a permis d'appuyer les revendications initiées et portées par **SUD** depuis 4 ans.

Parce que c'est ensemble et dans l'unité qu'on avance dans l'intérêt des salariés.

POUR AUTANT NOS COMPTES NE SONT PAS SOLDÉS

La prescription est de 3 ans, ce dossier n'est pas clos et les procédures prud'homales toujours en cours...

La direction doit appliquer le même calcul et la même prescription pour les journées RTT.

SUD revendique la régularisation pour l'ensemble des salariés sur les trois dernières années.



SUD ne lâche pas le dossier sur le calcul du nombre de jours de congés après un arrêt maladie de longue durée : la direction doit appliquer les formules légales !

Assez de subir passivement : RECLAMONS NOTRE DU !

Rejoins les collègues qui sont déjà avec SUD-Solidaires

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

<http://solidairesmatmut.wifeo.com/>

solidairesmatmut@gmail.com,

Téléphone 06 66 75 97 84

Fax : 01 86 95 72 95



**syndique toi
pour
tes droits**
Solidaires
Union syndicale